

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

2/2 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE DES
ROGATIONS A HELLEMES - SUBVENTION A PARTENORD HABITAT
POUR LA PARTICIPATION A LA SURCHARGE FONCIERE

Le Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » comprend plusieurs opérations dites « en sites associés », qui permettent, conformément au règlement de l'ANRU, aux bailleurs de reconstituer leur patrimoine.

L'opération de construction de logements « rue des Rogations » à Hellemmes en fait partie. Il s'agit d'une opération sous maîtrise d'ouvrage Partenord Habitat qui compte 42 logements collectifs neufs dont 23 rattachés à la convention ANRU du « Nouveau Mons ».

La convention financière du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » prévoit, pour cette opération, l'attribution de subventions de la Ville de Mons en Barœul, de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la Région Nord Pas-de-Calais, au bénéfice de Partenord Habitat, afin de participer à la prise en charge de la surcharge foncière, tel que repris dans le tableau ci-dessous :

RECETTES		DEPENSES
		surcharge foncière
Ville de Mons en Barœul	28 283 €	154 766,26 €
Région	28 283 €	
Lille Métropole	69 923,40 €	
Partenord Habitat	28 283 €	

En conséquence et conformément à la convention financière du PRU, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le paiement de la subvention d'un montant de 28 283 € au bénéfice de Partenord Habitat et d'inscrire les crédits à l'article fonctionnel 90824, compte nature 20422.

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour ; une élue s'étant abstenue : Mme PADISSIS.